



PRESENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL SVS

Un **groupe pluridisciplinaire** pour une **approche judiciaire et juridique transverse** :

- Avocats
- Magistrats
- Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
- Policier et gendarme
- Étudiants en droit

Une **approche croisée** avec d'autres groupes SVS



AXES DE TRAVAIL

- **Cadre juridique des violences sexuelles**
 - Définitions
 - Prescription

- **Traitement judiciaire des dossiers de violences sexuelles et formation des acteurs judiciaires**
 - De la révélation des faits aux autorités judiciaires à l'« après-procès » : repenser le parcours pénal de la victime et de l'auteur
 - Expertises et formations



PISTES D'AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE

- 1. Introduire dans le code pénal une définition générale de la violence sexuelle.**
- 2. Revoir la définition des infractions à caractère sexuel : la répartition viol/agression sexuelle est-elle adaptée ?**
→ *Exemple canadien*
- 3. Problèmes liés à la requalification pénale des faits.**



PISTES D'AMELIORATION DU CADRE JURIDIQUE

4. Repenser le système de prescription des infractions à caractère sexuel :

- inégalités entre les victimes d'un même auteur en raison des règles de prescription ;
- conscientisation fréquente des faits au-delà de la prescription ;
- difficultés de preuve de la matérialité des faits identiques à la limite de la prescription comme au-delà ;
- délais de prescription favorables aux agresseurs : sentiment d'impunité, risque de récidive, privés d'une obligation de soins.

L'imprescriptibilité des violences sexuelles est une réponse adaptée à cette problématique particulière.



TRAITEMENT JUDICIAIRE ET FORMATION DES ACTEURS

Repenser le parcours pénal de l'auteur et de la victime :

- dès réception de la plainte et jusqu'à l'après condamnation ;
- exigence d'un délai raisonnable de traitement judiciaire ;
- limiter les confrontations et auditions au strictement nécessaire, recourir davantage aux enregistrements ;
- organiser des audiences correctionnelles ad hoc ;



TRAITEMENT JUDICIAIRE ET FORMATION DES ACTEURS

- revoir les modalités de l'obligation de soins pour l'auteur (protocole de soins?) ;
- prévoir une peine complémentaire d'interdiction d'entrer en contact avec la victime pendant une durée fixée par le tribunal ;
- encourager la victime à avertir immédiatement la Justice si l'auteur entre en contact avec elle ;
- renforcer la coordination du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) avec les associations de victimes et ses missions dans le suivi de l'auteur après la condamnation ;
- permettre le secret partagé sur certains dossiers.



TRAITEMENT JUDICIAIRE ET FORMATION DES ACTEURS

Former tous les acteurs judiciaires :

- formations spécifiques aux auditions et entretiens (policiers, magistrats, experts, avocats, SPIP, etc) lors des formations initiales et continues ;
- cadrer les missions des experts désignés dans les dossiers de violences sexuelles :
 - ✓ trame d'ordonnance de commission d'expert
 - ✓ trame de rapport d'expertise
- mise en place d'une habilitation particulière « violences sexuelles » pour traiter ces dossiers .



STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית | STOPP DER SEXUELLEN GEWALT |
STOP SEKSUEEL GEWELD | PAREN LA VIOLENCIA SEXUAL | PAREM A VIOLÊNCIA
SEXUAL | STOP ALLE VIOLENZE SESSUALI | STOP SEXUAL VIOLENCE | STOP ALLE
VIOLENZE SESSUALI | 向性侵害說不 | 向性侵犯说不 | STOPP SEKSUELLE OVERGREP
| STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES | СТОП СЕКСУАЛЬНОМУ НАСИЛИЮ
| STOPP SEKSUELLE OVERGREP | STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית |
STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית | STOPP DER SEXUELLEN GEWALT |
STOP SEKSUEEL GEWELD | PAREN LA VIOLENCIA SEXUAL | PAREM A VIOLÊNCIA
SEXUAL | STOP ALLE VIOLENZE SESSUALI | STOP SEXUAL VIOLENCE | STOP ALLE
VIOLENZE SESSUALI | 向性侵害說不 | 向性侵犯说不 | STOPP SEKSUELLE OVERGREP
| STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES | СТОП СЕКСУАЛЬНОМУ НАСИЛИЮ
| STOPP SEKSUELLE OVERGREP | STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית |
STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית | STOPP DER SEXUELLEN GEWALT |
STOP SEKSUEEL GEWELD | PAREN LA VIOLENCIA SEXUAL | PAREM A VIOLÊNCIA
SEXUAL | STOP ALLE VIOLENZE SESSUALI | STOP SEXUAL VIOLENCE | STOP ALLE
VIOLENZE SESSUALI | 向性侵害說不 | 向性侵犯说不 | STOPP SEKSUELLE OVERGREP
| STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES | СТОП СЕКСУАЛЬНОМУ НАСИЛИЮ
| STOPP SEKSUELLE OVERGREP | STOP SEXUAL VIOLENCE | די לאלימות מינית |